
LES
VILLES MARITIMES
DU MAROC

Commerce, Navigation, Géographie comparée.

(Suite. Voir les n^{os} 92, 93, 94, 95, 96 et 97.)

Parmi les commerçants chrétiens, les Génois étaient ceux qui visitaient le plus fréquemment les marchés de Salé et qui étaient reçus par les habitants avec le plus de faveur. Leur esprit entreprenant et hardi plaisait aux Salétins qui étaient eux-mêmes de grands aventuriers. Ils étaient d'ailleurs, comme le dit Léon l'Africain, « pleins de courtoisie et de loyauté dans les affaires », très-habiles, sachant se plier aux circonstances et tirer parti de tous les événements ; mais leur fierté leur nuisait quelquefois.

En 1161, des relations régulières étaient déjà établies entre les deux peuples. Au rapport de l'historien Caffaro, la République de Gênes envoya cette même année une ambassade à l'empereur almohade Abou Yakoub Youssouf et conclut avec lui une paix de 15 années. Il était dit dans le traité que les négociants génois pourraient commercer à Salé (1) en payant dix pour cent sur toutes les marchandises importées. Il leur était aussi permis de faire le

(1) A *Burea*, comme l'appelle Caffaro, qui donne à la ville le nom du fleuve (*Bou Ragrab*), à l'embouchure duquel elle est située.

trafic dans les autres villes du littoral, Mersa F'dâla, El-Araich, Arzilla, en acquittant la même contribution. Caffaro ne parle pas des autres droits dont il est fait mention dans Pegolotti et qui sans doute ne furent établis que plus tard.

Six ans après, un second traité, conclu avec Yakoub el-Mansour, fils d'Yousouf, confirma le premier et stipula quelques concessions nouvelles, que les historiens du temps ont négligé de consigner dans leurs annales. Au XVI^e siècle, les Génois faisaient encore un grand commerce dans le Maroc, où ils étaient toujours bien accueillis par les habitants. Ils étaient établis à Fès, qui était alors la résidence habituelle du souverain. Léon l'Africain raconte qu'il se lia dans cette ville avec « un fort honnête gentilhomme, non moins accompli en toute perfection que bien entendu dans les affaires, et qui était tenu du roi en merveilleuse estime et réputation. » Les Génois tiraient de Salé des laines, de l'ivoire, des peaux tannées et non tannées, des étoffes en poil de chèvre fabriquées dans le pays et fort recherchées alors, de l'ambre, de la cire, du sucre, du miel de Meknès très-estimé, que l'on transportait jusqu'en Egypte (1) et autres objets de consommation.

Aux XII^e et XIII^e siècles, les Pisans faisaient, ainsi que les Génois, un commerce très-actif dans le Maroc (2); mais au commencement du siècle suivant, ils cessèrent de s'y rendre régulièrement et bientôt même ils abandonnèrent les derniers établissements qu'ils possédaient dans le Mâghreb el-Aksa, ne se sentant plus capables de les protéger contre les Maures ou contre la rivalité des Génois ou des Florentins. Ces derniers les remplacèrent dans les villes maritimes de la côte occidentale.

Les Catalans et les Aragonais eurent aussi de bonne heure des relations suivies et intimes avec les souverains des *royaumes* de Fès et de Maroc. Capmany nous apprend que, dans les premières années du XIV^e siècle, le roi d'Aragon, Jayme II, s'engagea envers le khalife mérinide Abou er-R'biâ, à lui fournir une flotte

(1) Uzzano, *Prattica della mercatura*.

(2) Tronci, *Annali di Pisa*. — Fanucci, *Stor. de'tre celebri popoli dell' Italia*, t. III et IV.

de 50 navires et 1,000 cavaliers et à les laisser à sa solde pour la conquête de Ceuta qui appartenait à l'émir de Grenade. Dans le préambule du traité, il est dit que les deux princes seront amis de leurs amis, ennemis de leurs ennemis contre tous les rois Maures. L'empereur du Maroc promettait également de payer, pour chaque galère armée et restant quatre mois à son service, la somme de 2,000 doublons.

Il n'est pas question de commerce dans le traité, et on n'y trouve aucune stipulation relative aux marchands ; mais il est vraisemblable qu'il avait été fait à ce sujet des actes particuliers que nous ne connaissons pas. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Catalans étaient admis dans le Maroc et avaient la liberté d'y commercer, moyennant le paiement des droits en usage. Ils étaient même reçus à Fès, où ils avaient un établissement (1).

Quant aux Vénitiens, leurs rapports mercantiles avec les rois de Fès et de Maroc ne furent jamais très-actifs. L'historien Marin, qui donne de longs détails sur les opérations commerciales des marchands de l'Adriatique avec les autres états musulmans de l'Afrique (2), ne dit rien de leurs relations avec les habitants de la côte occidentale. On sait cependant qu'ils visitaient le royaume de Fès ; mais lorsqu'ils s'y montrèrent pour la première fois, les Génois et les Pisans étaient déjà liés depuis longtemps par des traités avec les souverains du pays. Le commerce des Vénitiens avec le Maroc ne prit une véritable importance qu'au XVI^e siècle ; lorsque la découverte du cap de Bonne-Espérance par les Portugais eut enlevé le riche trafic des Indes aux nations commerçantes de la Méditerranée. Léon l'Africain assure que les négociants Vénitiens, établis à Fès de son temps, étaient très-considérés et possédaient de grandes richesses.

Les commerçants chrétiens portaient à Salé des draps légers, de couleurs vives et tranchantes, des soieries, des toiles d'Italie et de France, des fourrures, des planches et du bois travaillé, de l'étain, des ouvrages en fer, des verroteries, du corail, de l'or et

(1) Capmany, *Memorias sobre el comercio de Barcelona*, t. III, p. 300, — t. IV, p. 7.

(2) Marin, *Storia del commercio de' Veneziani*, t. IV.

de l'argent monnayé ou en lingots, des pierreries, des bijoux, des armes. Outre les marchandises dont nous avons parlé, ils en tiraient de l'indigo, du lin, du coton, des amandes, des écorces tanniques, du kermès, de la sparterie, des fruits secs et des céréales.

§ III.

Les historiens arabes vantent la richesse de Salé au moyen-âge. Plus tard, elle devint tristement célèbre par les pirateries audacieuses de ses habitants; mais elle ne l'était encore, aux XII^e et XIII^e siècles, que par son commerce et l'opulence de ses nombreux marchands. C'était une ville considérable, habitée par un peuple actif et ami du travail, remplie de mosquées, de *zaouïas*, de splendides édifices et d'écoles, comme toutes les grandes cités arabes à cette époque. Ses bazars bien fournis de toute espèce de denrées et de marchandises étaient très-fréquentés : de toutes les contrées de la Méditerranée et de l'Afrique orientale, on s'y rendait pour vendre, acheter ou faire des échanges. Les négociants étrangers trouvaient à s'y procurer un grand nombre d'objets fabriqués. L'industrie manufacturière, qui était alors florissante, livrait au commerce de magnifiques tapis, dont les couleurs étaient très-belles et le tissu excellent. Les ouvriers salétins fabriquaient aussi des toiles forts déliées et d'autres étoffes d'une finesse incomparable.

Autour de la ville, l'agriculture prospérait. L'abondance des comestibles était si grande qu'on les donnait presque pour rien : dans aucune des cités impériales, les vivres n'étaient à si bas prix. Quant au poisson qu'on pêchait sur la côte voisine, il était apporté en si grande quantité dans les marchés, que souvent il ne trouvait pas d'acheteurs (1).

§ IV.

En 1260 (2), Alphonse le Sage, roi de Castille, vint attaquer

(1) Bekri, Edrissi, Ebn Khaldoun.

(2) Cette date est donnée par Ebn Khaldoun (*Histoire des Berbères*, t. IV, p. 47). On trouve dans Marmol celle de 1263.

Salé et s'en empara. La ville fut surprise dans les derniers jours du Ramadan, au moment où tous les habitants étaient à célébrer la fête du jeûne. Mais les Espagnols ne la gardèrent pas longtemps. La même année, elle fut emportée d'assaut, après quatorze jours de siège, par Yakoub ben Abdallah, premier prince de la dynastie des Beni Merïn. S'il faut en croire Marmol « cette prise et reprise de Salé la mit en un tel état qu'elle ne put jamais se rétablir depuis, ni rentrer dans son ancienne splendeur. »

On ne sait guère en effet ce qui s'est passé depuis la fin du XIII^e siècle jusque dans les premières années du XVII^e. Dans les histoires du temps, il est rarement parlé d'elle; mais en 1610, elle devint plus célèbre qu'elle ne l'avait jamais été, et cette célébrité, elle l'acquit aux dépens des Espagnols et des autres nations chrétiennes. Cette même année, le roi d'Espagne Philippe III, publia son fameux édit du 18 janvier qui expulsait de ses états tout ce qui restait de la *maudite race des Morisques*. Ce n'était pas la première fois que la politique de la cour de Madrid assez mal inspirée prenait une mesure de ce genre : mais celle-ci fut générale et obligatoire pour tous les musulmans de la péninsule. Quelques-uns se retirèrent en Orient, en Italie et même en France; mais le plus grand nombre se réfugia en Afrique. Salé et sa voisine R'bât reçurent 3 à 4,000 de ces exilés.

« On leur accorda, d'après les ordres du roi de Fès, les mêmes privilèges qu'aux naturels du pays, parce qu'ils étaient vrais croyants et que l'on espérait qu'ils seraient très-utiles en apprenant aux habitants certains arts et métiers que ceux-ci ne connaissaient pas. » Mais les Andalous, comme on les appelait, animés d'une haine profonde contre leurs vainqueurs, n'avaient qu'une seule pensée, celle de la vengeance. Dans tous les ports où ils avaient trouvé un refuge, à Bizerte, à Bougie, à Oran, à Tetouan, ils s'étaient organisés en pirates afin de ruiner le commerce de leurs ennemis. Ils firent de même à Salé et à R'bât. Avant leur arrivée, les habitants de ces deux villes armaient en course de grandes barques; mais ils osaient à peine s'aventurer au-delà d'El-Araïch. Les Andalous s'associèrent avec eux, achetèrent en Hollande et en Angleterre des armes et des munitions avec l'argent qu'ils avaient apporté d'Espagne et construi-

sirent des navires sur le modèle de ceux des Européens. « En peu d'années, dit Pierre Dan, ils devinrent très-redoutables, grâce à la situation de leur havre, éloigné seulement d'une cinquantaine de lieues du détroit de Gibraltar. Ce voisinage leur donnait la facilité d'être toujours en embuscade à la rencontre des bâtiments de commerce qui passaient du Ponant au Levant et de la Méditerranée dans la mer Océane. Ils avaient aussi un autre moyen de tromper les chrétiens : comme ils étaient Espagnols originaires, parlaient castillan et connaissaient bien le pays, ils s'y jetaient déguisés afin d'épier les vaisseaux, lorsqu'ils sortaient des ports d'Espagne (1). »

§ V.

Pendant quelque temps, les Andalous demeurèrent *humbles et soumis au roi de Fés comme les gens du pays*. Il avait été convenu que le dixième de toutes les prises faites sur les chrétiens appartiendrait à ce dernier et qu'il pourrait choisir parmi les prisonniers ceux qui lui plairaient le mieux jusqu'à concurrence d'un certain nombre. Mais ayant été rejoints par d'autres exilés, les nouveaux venus se trouvèrent bientôt plus nombreux que les Salétins et songèrent à l'indépendance. Ils savaient d'ailleurs qu'à l'exception de quelques familles maures dépossédées par eux de leur influence, le reste de la population que leur arrivée avait enrichie, ne leur était pas hostile. Ils s'emparèrent de la kasba par surprise, puis des deux villes de R'bât et de Salé, et ayant chassé le gouverneur et les autres officiers du chérif, ils se constituèrent en république.

Un divan, composé pour la plus grande partie d'Andalous et de quelques habitants notables des deux cités, réglait toutes les affaires d'État. Chaque année, au mois de mai, le peuple élisait deux kaïds, un pour la citadelle ou R'bât et l'autre pour Salé. Ces deux chefs étaient chargés de l'exécution de tous les ordres qui émanaient du divan et décidaient souverainement, avec l'assistance de quatre ou cinq de leurs prédécesseurs, de toutes les

(1) *Histoire de la Barbarie*, l. II, 3^e partie, ch. I.

questions qui ne concernaient pas directement la politique. Quant à l'administration de la justice, criminelle et civile, elle appartenait aux kadis qui l'exerçaient dans les formes rapportées d'Espagne par les exilés.

Le chérif envoya une armée pour soumettre les rebelles ; mais les Andalous, commandés par un de leurs marabouts, nommé Layasse, se défendirent si bien que les gens du roi de Fès furent obligés de se retirer après un mois de siège. Quelque temps après, un traité fut conclu entre le chérif et la nouvelle république. Celle-ci consentit à le reconnaître pour suzerain et promit de lui faire hommage tous les ans de quelques esclaves en signe de vassalité. Les cadis de Salé et de R'bat devaient aussi être nommés par le chérif et la justice rendue en son nom ; mais les confédérés conservèrent la garde des deux villes et celle de la kasba.

§ VI.

Les Andalous, lorsqu'ils avaient commencé à courir la mer, s'étaient contentés d'abord d'attaquer les navires espagnols ; ils avaient cru devoir respecter les pavillons des autres nations chrétiennes ; mais bientôt alléchés par le riche butin qu'ils faisaient, ils les avaient tous confondus dans la même haine. Ces actes d'hostilité n'empêchaient pas d'ailleurs les marchands européens de venir commercer à Salé, redevenue alors ce qu'elle était trois siècles auparavant, le plus opulent entrepôt de la côte occidentale (1).

(1) On en exportait les mêmes marchandises qu'à l'époque des Italiens ; mais Pierre Dan ajoute l'étain à la nomenclature des articles que l'on trouvait à s'y procurer de son temps. Cet étain, qui provenait d'une mine récemment découverte dans le voisinage de Salé, était principalement acheté par les Marseillais. On sait qu'il existe dans le Maroc des mines d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de plomb, d'antimoine, de fer et d'autres métaux ; mais toutes restent inexplorées. Les rares autorisations de recherches accordées à des européens n'ont jamais pu être utilisées, faute de protection sérieuse. Ça et là seulement quelques filons sont exploités à ciel ouvert par les indigènes. Les mines de cuivre paraissent les plus abondantes.

Tous, à l'exception des Espagnols et des Portugais, étaient admis à y trafiquer. Les républicains de Salé accueillèrent surtout avec faveur les Anglais et les Hollandais, qui leur portaient des armes, de la poudre, des boulets, des affûts de canon, et qui leur vendaient même des navires. Les autres marchands chrétiens, soumis aux censures ecclésiastiques et n'osant pas ouvertement contrevvenir aux défenses de leur gouvernement, faisaient avec les Salétins de moins bonnes affaires ; mais toutes les fois qu'ils le pouvaient sans se compromettre, ils ne se faisaient point faute, de même que les *hérétiques* d'Angleterre et de Hollande, d'approvisionner les corsaires marocains de munitions de guerre.

En échange de ces marchandises prohibées, ils obtenaient ordinairement de pouvoir acheter des céréales, des chevaux (1), de l'huile (2) et d'autres objets dont l'exportation était interdite. « Les commerçants d'aujourd'hui, dit une relation du temps, ne pensent qu'à faire fortune, et tous les moyens leur sont bons pour en acquérir, pourvu que, lorsqu'ils en amassent, ils n'en paraissent pas moins honnêtes gens dans le monde. »

§ VII.

Mouette, dans le récit très-intéressant qu'il nous a laissé de sa captivité, donne aux négociants chrétiens, que leurs intérêts mercantiles appelaient alors dans le Maroc, des renseignements fort précis sur la conduite qu'ils devaient tenir avec les gens du pays. Ces détails sont curieux.

« Il importe de dire quelque chose au sujet de la résidence des commerçants européens dans les royaumes de Fès et de Maroc, afin que ceux qui viendront y négocier et qui ne connaissent pas

(1) Braithwaite raconte, au sujet de ces animaux si utiles, une particularité curieuse. « Les Maures, dit-il, croient que les chrétiens n'ont pas de chevaux chez eux, et ce qui les confirme dans cette idée, c'est de voir l'empressement des marchands européens à en faire emplette. »

(2) Les mémoires du temps disent que l'huile que l'on achetait à Salé était *aussi bonne que celle de l'Espagne*, et qu'elle rapportait aux négociants chrétiens de grands bénéfices. Une pipe n'y revenait qu'à 18 ou 20 piastres.

les coutumes du pays apprennent ce qu'ils sont tenus d'observer pour n'être point surpris ni inquiétés des gouverneurs et du peuple, et n'avoir aucun démêlé avec eux pour le débit de leurs marchandises.

« La première chose qu'ils doivent faire, le jour même ou le lendemain de leur arrivée, c'est de se présenter devant le gouverneur de la ville et de le régaler, ainsi que cela se pratique, de quelque présent honnête. Comme tous les Maures sont fort vains et amateurs de compliments, principalement ceux qui sont dans des postes élevés, les marchands feront bien de ne pas se borner à cette première visite. Ils devront voir fréquemment le dit gouverneur, afin de se concilier son amitié. Il ne faut pas qu'ils craignent de l'importuner. A la moindre difficulté qu'ils auront avec les Maures ou les Juifs, ils ne devront pas hésiter à lui porter plainte, attendu que cela tourne à son profit : c'est une occasion qu'on lui offre de tirer quelque amende de ces mécréants, et par le même moyen les marchands auront moins à souffrir des vexations des uns et des escroqueries des autres. Lorsque le peuple sait d'ailleurs que les négociants sont dans quelque estime auprès des autorités et qu'elles prennent leurs intérêts, chacun va plus droit en besogne et n'ose les offenser.

« Lorsque les marchands seront sommés de comparaître devant le gouverneur ou que quelqu'un les appellera en jugement, ils devront avoir soin de ne pas manquer de se trouver au jour et à l'heure de l'assignation verbale qui leur aura été donnée ; s'ils laissent le temps de les envoyer appeler une deuxième fois, ils s'exposeront à subir la peine de la loi qui, pour avoir méprisé les ordres de la justice, est de recevoir 200 bastonnades, d'être mis en prison et de payer une grosse amende. Ils auront soin de se faire bien venir des parents et des amis du gouverneur : dans beaucoup d'occasions, ces gens-là peuvent leur être très-utiles, surtout pour obtenir quelque grâce particulière. Ils prendront garde de ne point dire d'injures aux Maures devant des témoins et de ne pas répondre à leurs paroles offensantes, encore moins de lever la main pour les frapper ou de cracher en leur présence.

« Les gouverneurs étant fort jaloux de leur autorité, en même

temps que pleins de duplicité et d'astuce, il ne faut pas trop se fier aux beaux semblants qu'ils montrent, car ce sont tous des chiens qui mordent en faisant des caresses, des avares qui se ruinent à promettre beaucoup et qui s'enrichissent à ne rien donner. Peu amateurs de tenir leur parole et grands amis de recevoir en ne faisant aucun bien, ils disent, lorsqu'on se plaint de leur manque de fidélité, qu'ils ne sont pas chrétiens pour avoir une foi inviolable, et que c'est en cela qu'ils se distinguent de nous.

« Les marchands ne se rendront point d'une ville dans une autre, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation du gouverneur; ils risqueraient, en agissant autrement, de s'en faire un ennemi mortel. Ils ne devront donner leur marchandises à crédit aux Maures et aux Juifs que sous trois ou quatre bonnes cautions, attendu que les uns et les autres sont fort sujets à faire banqueroute, et que, lorsqu'ils l'ont faite, ils n'ont aucuns biens propres au moyen de quoi on puisse se payer : quelques maisons ou jardins valant fort peu de chose sont tout ce qu'ils possèdent. Les négociants, européens et autres, auront soin également de ne prendre à crédit des Juifs aucune marchandise et surtout de ne point faire avec eux de livres-journaux, parce qu'ils écrivent toujours plus du quart ou du tiers qu'ils n'ont livré, suivant en cela une certaine maxime que tous mettent en pratique : ils prétendent qu'il ne leur est pas possible de devenir riches s'ils ne mêlent pas un peu de bien d'autrui avec le leur, et comme par bien d'autrui, ils entendent celui des autres marchands, Chrétiens, Turcs ou Maures, ils les volent toutes les fois qu'ils en trouvent l'occasion. Lorsque les Juifs veulent aussi se faire payer de ce qu'ils ont écrit sur leurs livres, ils briguent la faveur du juge en lui faisant quelque présent ou en lui promettant, s'il leur donne gain de cause, la moitié du produit de leurs fraudes. Plusieurs commerçants chrétiens de Tétouan et de Salé ont été ruinés pour avoir cru les Israélites d'honnêtes gens et ne s'être point assurés à temps de la tenue régulière de leurs livres. Les Maures sont un peu plus sincères; mais le plus sûr est de ne se fier ni aux uns ni aux autres.

« Pour conserver l'amitié du prince et se maintenir en faveur, les gouverneurs lui font souvent des présents de soieries, de

fourrures précieuses et de toiles fines qu'ils empruntent aux marchands ; mais comme il arrive fréquemment qu'ils sont révoqués, il convient de ne leur prêter que le moins que l'on peut. Lorsqu'ils veulent avoir des marchandises, on doit ne leur montrer que les plus mauvaises, afin qu'ils en prennent peu, la plupart de ces gouverneurs étant des misérables qui n'ont de quoi subsister qu'autant que leur faveur dure. Les marchands doivent encore éviter de se familiariser avec les esclaves, dans l'intérêt même de ces derniers et pour que cela ne leur porte pas préjudice à eux-mêmes. Si quelqu'un de ces malheureux qui fréquente un chrétien vient à se sauver, on accuse le marchand de le lui avoir conseillé ou d'avoir corrompu quelque Maure ou Juif pour le faire évader, et il est obligé de payer le triple du prix que l'esclave a coûté.

« A Salé et dans les autres villes du Maroc, les Européens sont libres d'habiter où ils veulent ; ils ne sont pas, comme les Juifs, parqués dans un quartier séparé ; mais lorsqu'ils ont un Maure pour voisin, il leur est défendu de se promener sur les terrasses, parce que les Mauresques y passent une partie de la journée, et que, dans les pays musulmans, il n'est pas permis de regarder les femmes. Un jeune marchand chrétien a fait sur ce sujet et à ses dépens une assez triste expérience. Comme il était logé auprès de la maison d'un Maure, il voulut un jour poursuivre son chien qui s'était enfui sur la terrasse voisine. Malheureusement pour lui, il se trouvait en ce moment une Mauresque sur cette terrasse. Cette femme, en le voyant, se mit à crier, puis elle s'empressa de courir chez le juge pour se plaindre de ce qu'un chien de chrétien avait voulu la prendre de force. Cette affaire coûta au pauvre Français une grosse somme et l'obligea de changer de logis au plus vite. Les marchands qui veulent jouir de l'agrément des terrasses doivent habiter le quartier des Juifs, où ils n'ont à craindre aucune avanie de cette espèce, et c'est ce qu'ils font ordinairement (1). »

Elie de la PRIMAUDAIE.

A suivre.

(1) *Relation de la captivité du sieur Mouette*, p. 320-326. — *Relation de trois voyages faits dans les états du roi de Maroc*, en 1704, 1708 et 1712, p. 27-28.